

Séance du Conseil Municipal du 22 mars 2018

L'an **deux mil dix-sept, le 22 mars à vingt heures trente**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 mars 2018

Présents : MME **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla **SAMSON** Stéphanie, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DECHAINED** Bruno, **VARIN** Chantal, **SITEAU** Anthony.

Absent excusé : **CHAMPHOYAUX** Dominique, **ROBICHON** Hervé,

Absent: **BLANCHARD** Agnès, **PAPIN** Stéphane,

A donné pouvoir : **CHAMPHOYAUX** Dominique à **FOUCHÉ** Étienne,

Secrétaire de séance : **BLAINEAU** Angélique.

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Madame Angéla LARMUTH, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire, se fait présenter l'exécution dudit budget ainsi que les résultats de l'exercice et de clôture.

INVESTISSEMENT

RÉSULTAT EXERCICE 2017	62 818,76 €
DÉFICIT ANTERIEUR REPORTÉ	-46 772,73 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017	16 046,03 €

FONCTIONNEMENT

RÉSULTAT EXERCICE 2017	156 460,75€
EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ	432 119,64 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017	588 580,39 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du budget principal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Madame Angéla LARMUTH, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire, se fait présenter l'exécution dudit budget ainsi que les résultats de l'exercice et de clôture.

INVESTISSEMENT

RÉSULTAT EXERCICE 2017	-1 063,63€
DÉFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-46 437,49€
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017	-47 501,12€

FONCTIONNEMENT

RÉSULTAT EXERCICE 2017	1063,00€
DEFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-1063,00€
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017	0,00€

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 : BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu les résultats 2017 du budget principal, le Conseil Municipal accepte d'affecter les résultats de l'exercice comme suit : Considérant qu'il présente un excédent de fonctionnement de clôture de **588 580,39 €** et un excédent d'investissement de clôture de **13 953,97 €** (restes à réaliser intégrés),

Le Conseil municipal décide, d'affecter les résultats de la manière suivante :

→ art. 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de **488 580,39 €**

→ art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de **100 000 €** (dont excédent d'investissement).

→ art. 001 « excédent d'investissement reporté » pour un montant de **16 046,03 €**

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Après avoir entendu les résultats, le Conseil Municipal accepte d'affecter les résultats de l'exercice comme suit : Considérant qu'il présente un déficit d'investissement de clôture de **47 501,12€**, Le Conseil municipal décide, d'affecter les résultats de la manière suivante : Art. 001 « déficit d'investissement reporté » pour un montant de **47 501,12€** reporté en dépense d'investissement du budget principal.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2018

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire, pour l'année 2018, les mêmes taux que l'année passée, à savoir :-Taxe d'habitation : 6,85 % -Taxe foncière bâtie : 7,69 % - Taxe foncière non bâtie : 36,30 %

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2018

Après débat et vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes. Pour la section de fonctionnement à la somme de **904 100,39 €**. Pour la section d'investissement à la somme de **868 002,42 €**

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2018

Après débat et vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget annexe du Lotissement de la Chaume Boitet 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes. Pour la section de fonctionnement à la somme de **78 501,12 €**. Pour la section d'investissement à la somme de **126 002,24 €**.

DEVIS INSTALLATION SALLE DE L'ANCIENNE POSTE

CRÉATION D'OUVERTURE ENTREPRISE CHARRUYER

L'entreprise CHARRUYER a produit un devis d'un montant de 9 364,80 € TTC.

RÉNOVATION DU SOL ET POSE D'UN CARRELAGE MARTIN CONSTRUCTION

La société MARTIN CONSTRUCTION a produit un devis d'un montant de 21 764,48 € TTC.

RÉNOVATION ET ISOLATION DES SALLES SARL FOUCHER

La SARL FOUCHER a produit un devis d'un montant de 14 761,08 € TTC.

RÉNOVATION DE LA PLOMBERIE ET DE L'ÉLECTRICITÉ DIDIER MERCIER

L'entreprise MERCIER a produit deux devis estimatifs :

Pour les travaux de plomberie : 5 343,00 € TTC. Pour les travaux d'électricité : 8 276,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, M. le Maire à signer les devis ci-dessus.

Le montant des dépenses sera inscrit en section investissement.

OUVERTURE D'UNE PORTE LOGEMENT 2 RUE DE L'ÉGLISE 032/18

Mme BESSONNET demande l'ouverture d'une porte d'un local adjacent à son logement. Une déclaration de travaux, ainsi qu'un avis aux bâtiments de France seront faits.

ACHAT DEBROUSSAILLEUSE 033/18

A la demande de M. le Maire, l'EIRL LE DEPANNEUR a produit un devis pour une débroussailleuse à batterie de marque City Cup. Le devis est de 3 146,32 € TTC.

Après débat, le conseil décide de ne pas donner suite à ce devis. Un nouveau devis sera demandé pour une débroussailleuse thermique.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Feu d'artifices devis de RIC collectivités 1 950,00 €.

Afin de protéger les archives, la secrétaire doit se renseigner pour l'achat d'une armoire ignifugée.

La maison BAËZA qui se situe à l'entrée de La Pommeraie menace la sécurité des habitants.

Un courrier sera fait à la famille pour la mise en sécurité de ce bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Prochaine réunion de conseil le 26 avril 2018.

Le Maire,
Étienne FOUCHÉ